



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

viticulture

Question écrite n° 46390

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les risques de prochaine crise viticole dans le Languedoc-Roussillon. En effet, la consommation baisse inexorablement, les exportations chutent, et la perspective d'une récolte abondante ouvre la voie à toutes les inquiétudes. Cette situation donne l'impression que notre pays est quelque peu écartelé entre ses priorités de santé publique et la survie d'une activité traditionnelle, qui fait le prestige de la France. La France se devrait de clarifier sa position sur ce dossier viticole pour éviter toute ambiguïté et donner l'impression de proposer des demi-mesures qui ne peuvent apporter de solution durable à cette crise potentielle. Cette situation réclame des mesures d'urgence, en faveur des jeunes viticulteurs, notamment ceux qui se sont récemment installés. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser sa position sur cette situation.

Texte de la réponse

L'attention du ministre chargé de l'agriculture a été appelée sur les moyens de conforter la filière viticole, notamment par des mesures touchant à l'installation des jeunes viticulteurs et à la communication sur le vin dans le cadre de la politique de santé publique. L'installation des jeunes, en particulier dans la viticulture, doit être encouragée. Pour atteindre cet objectif, le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a adopté un certain nombre de mesures spécifiques en faveur des jeunes viticulteurs. Ces derniers bénéficient en particulier de régimes préférentiels pour l'octroi d'autorisations de plantation de vigne et du taux maximum pour les aides à la restructuration du vignoble. Ils bénéficient par ailleurs systématiquement d'une attention particulière lorsque la filière est confrontée à de graves difficultés, comme les crises de marché des campagnes 2000/2001 et 2001/2002 ou les intempéries de septembre 2002 et de décembre dernier. L'exacerbation de la concurrence sur tous les marchés exige des opérateurs une réactivité élevée associée aux moyens correspondants. Malgré le contexte budgétaire difficile, afin de stimuler les ventes de vins français, les moyens publics destinés à soutenir les actions de promotion et de communication en particulier à l'export seront augmentés de 50 %. Un effort sera fait sur cette base pour soutenir prioritairement les campagnes collectives qui contribuent à améliorer l'image des vins français et à expliquer, dans sa diversité, la cohérence de l'offre française. Enfin, sur la base notamment du Livre blanc sur la viticulture française remis par plusieurs parlementaires au Premier ministre le 28 juillet, le gouvernement arrêtera les dispositions permettant de préciser la place du vin dans la société.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46390

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 septembre 2004, page 6937

Réponse publiée le : 7 décembre 2004, page 9696